

Cinq ou six ans plus tard, elles sont poitrinaires, dans la proportion de 20 à 30 p. 100, infectent d'abord leurs proches voisins, puis communiquent à leurs derniers veaux le germe, qui deviendra héréditaire, d'une maladie souvent acquise.

A ce moment, elles ne donnent plus que du lait pauvre en matières azotées, grasses ou sucrées, et très riche, au contraire, en eau et en sels calcaires. Ce lait, n'ayant plus une composition physiologique, doit être malsain pour les enfants en bas âge, dont il forme l'unique aliment.

Quant à la viande de ces mêmes bêtes poitrinaires, elle est souvent un leurre, si elle n'est pas un danger, non sans doute pour ceux qui la vendent, mais pour les malheureux qui en font usage.

Il y a là un progrès à réaliser au point de vue de la prophylaxie de la forme et de la santé publiques, et les cultivateurs, qui ne font un pas en avant que poussés par la nécessité, le réaliseront le jour où ils sauront que, en laissant trop vieillir les vaches, ils les rendent phthisiques et se condamnent à les voir rejeter de la consommation.

La diminution des vieilles bêtes entraînerait forcément une augmentation proportionnelle des adultes, et l'élevage comprenant alors toutes les génisses capables de faire de bonnes mères, nous n'aurions plus le regret de constater avec quelle profusion tombant dans nos abattoirs, avant l'âge de trois mois, celles qui réunissent au plus haut degré les signes généraux et locaux qui caractérisent l'aptitude laitière. — (*Bulletin mensuel de la Soc. agric. et hortic. de Nantes.*)

#### Fabrication du fromage "gruyère."

On vient d'introduire au Canada une industrie qui est nouvelle, du moins pour nous. La compagnie de colonisation des Cantons de l'Est, vient de terminer des arrangements pour commencer la fabrication du fromage de gruyère. Cette nouvelle fromagerie s'établit dans le canton de Woburn, près du lac Mégantic.

C'est grâce à un bon courant d'immigration française qu'on va introduire dans le pays cette nouvelle industrie. On a fait venir un groupe vigoureux de montagnards de la Haute Savoie qui sont arrivés ici tout récemment avec les appareils nécessaires à cette fromagerie.

Cette industrie ne peut manquer d'avoir un grand succès; car l'importation qu'on fait chaque année du fromage de gruyère est considérable. On peut tout aussi bien le fabriquer ici que dans les pays d'où nous l'importons. Nous avons la matière première, il ne manquait que la manière de le fabriquer. On a fait venir des industriels expérimentés qui sont une garantie du succès de cette entreprise.

Il n'y a pas encore longtemps qu'on exploite au Canada l'industrie laitière et déjà nous en voyons d'excellents résultats qui laissent entrevoir toute une révolution dans l'industrie agricole. Le moyen le plus efficace de rendre l'agriculture prospère, c'est d'activer le développement de l'industrie agricole. Comme ceux les cultivateurs pourront exploiter toutes les branches de l'agriculture et rendre le sol plus productif.

Voyant les progrès que fait l'industrie laitière et les avantages qui en résultent pour les cultivateurs,

nous espérons qu'on fabriquera avant longtemps toutes les sortes de fromage et de meilleure qualité possible, de manière à se dispenser complètement d'importer le fromage.

Ce serait des centaines de mille piastres qui resteraient dans le pays et dont bénéficierait la classe agricole.

On pourra même fabriquer pour l'exportation. On ne sera jamais déçu en comptant sur l'exportation des produits de la terre; car le Canada est le pays agricole par excellence, et il peut lutter avantageusement avec les autres pays par l'abondance, la richesse et la qualité de ses produits.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la Russie dernièrement se plaignait de la concurrence que le Canada lui faisait par l'expédition de nos bœufs sur le marché européen. Nous exportons aussi en Angleterre la laine en qualité aussi considérable qu'on peut se la procurer.

Le développement et le progrès de l'industrie laitière aura pour effet d'encourager l'élevage des animaux dont l'exportation est déjà une grande source de revenus pour les cultivateurs. Nous remarquerons une différence notable avec l'ancien système lorsque nous voyions les champs presque déserts. C'est à peine si un cultivateur gardait assez d'animaux pour sa propre consommation. Il était rare celui qui engraisait des porcs, des volailles ou des bêtes à cornes pour vendre.

Aussi les engrais faisaient défaut. Le sol s'appauvrisait et les terres ne rendaient plus même la moitié de ce qu'on en retirait au temps où elles n'étaient pas encore amaigries par une mauvaise culture.

La prospérité et la multiplication des beurrieres et des fromageries ont, comme conséquence immédiate, l'augmentation des vaches laitières et l'accroissement en général des animaux. Le pays traversera une ère de prospérité sans pareille, lorsque nous verrons dans de gras pâturages de magnifiques troupeaux de bestiaux qui feront la richesse du sol et la fortune des cultivateurs.

L'agriculture deviendra alors ce qu'elle doit être: la condition la plus enviable, la plus utile et la plus considérée de la société. — *Le Monde de Montréal.*

#### Choses et autres.

— Le Professeur Montaz indique le moyen suivant qui semble aussi simple qu'efficace pour reconnaître si le pétrole est volatil à un degré dangereux. Il suffit de remplir un verre aux trois quarts de pétrole et d'y ajouter de l'eau bouillante en ayant soin de tenir une allumette enflammée au-dessus des vapeurs qui se dégagent du mélange. Si ces vapeurs prennent feu le pétrole essayé est un liquide dangereux. — *Moniteur du Commerce.*

Règlement au sujet des billets de passage sur les chemins de fer du Gouvernement du Canada. — Nous lions ce qui suit dans la Gazette Officielle :

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre du conseil en date du 5 mai 1884, il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ordonné que la règle 45 des règles et règlements des chemins de fer du Gouvernement du Canada, approuvée par ordre en conseil du 15 août 1876, soit appelée, et qu'elle soit remplacée par la suivante :

" Les passagers qui ne se sont pas procurés leurs billets avant d'entrer dans le wagon devront payer au conducteur une somme de dix centimes chaque, et les conducteurs devront donner à chacun un " billet en double " montrant les noms des stations d'où le passager est parti et auxquelles il se rend, la